

# Plan Local d'Urbanisme

- Liste des emplacements réservés
- Liste des Servitudes d'Utilité Publique
- Plan des Servitudes d'Utilité Publique
- Listes des Sites Archéologiques
- Plan des Sites Archéologiques
- Annexes sanitaires
- Analyse préliminaire des incidences sur Natura 2000

**LISTE DES ELEMENTS IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-5 III-2° DU CODE DE L'URBANISME**

- Bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L. 123-1-5 II du Code de l'Urbanisme
- Liste des lotissements de plus de dix ans, dont le règlement est maintenu
- Nuancier
- Comptes rendu des réunions des Personnes Publiques Associées
- Pièces administratives et de procédure

Liste des éléments identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme  
Pièce n° 6h

Dossier d'approbation du PLU

Approuvé par DCM en date du

2014

## Liste des éléments du patrimoine et du paysage identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 III-2° du code de l'urbanisme

Des éléments représentant un intérêt pour la commune, naturels ou bâtis, qui s'avèrent être intéressants, notamment en matière de patrimoine paysager ne bénéficient d'aucune protection particulière sur la commune de Vingrau.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions prévues à l'article L 123-1-5 III-2° du Code de l'Urbanisme, certains éléments ont été identifiés.

Ces éléments, dont la liste suit, sont localisés sur les documents graphiques (plans de zonage réglementaire au 2500 ° et au 7500°).

Tout projet concernant des éléments de paysage identifiés doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie au titre de l'article R. 421-23-h du nouveau code de l'urbanisme.

N°	Élément identifié	Parcelles concernées	Photos	Zone du PLU concernée
1	Mas Llensou	1440 1441		A
2	Mas du Pateil	A1 42		N
3	Borde de Bertran	135	Ruines de Bergerie	N
4	Borde du Trigoula	A1 62 A1 68	Ruines de Bergerie	N
5	Borde des Escassettes	113	Ruines de Bergerie	N
6	Borde du Malpas	151 155	Ruines de Bergerie	N
7	Borde de Duran	191	Ruines de Bergerie	N
8	Borde de Beringuier	199	Ruines de Bergerie	N
9	Borde de Peyre 1	941	Ruines de Bergerie	A
10	Borde de Peyre 2	210 250	Ruines de Bergerie	N

11	Borde du Camp d'en Salès	106		A
12	Borde de la traverse de Tuchan	207 371	Ruines de Bergerie	N
13	Borde de Petope	384	Ruines de Bergerie	N
14	Borde de Talut	278 279	Ruines de Bergerie	A
15	Pas de la Baque	3	Ruines de Bergerie	N
16	Refuge des grimpeurs	1101	Ruines restaurées	N
17	Borde de Gélès	397	Ruines de Bergerie	A
18	Cortal de Rayna	435	Ruines de Bergerie	N
19	Ruines couvent de Sainte Cécile	587	Ruines de Bergerie	A
20	Borde de Pachi	829	Ruines de Bergerie	A
21	Borde d'en Cèbe	1728	Ruines de Bergerie	A
22	Borde du Pas de les Garbes	585	Ruines de Bergerie	N
23	Borde du Pas des Bouisses	674	Ruines de Bergerie	Ap
24	Bergerie des Soldats	620	Ruines de Bergerie	N
25	Borde Razungles	586	Ruines de Bergerie	N
26	Moulin à eau	238 239		A

				
27	Moulin à vent village	675		Np
28	Moulin de Cassenove	855 856	Ruine	A
29	Ruine Glacière	743	Ruine	A
30	Calvaire	226		Np
31	Chapelle Notre Dame du Bon Conseil	1352		Np
32	Ancienne église villageoise du XII <sup>ème</sup> siècle	181		UA

33	Fontaine Lavoir Abreuvoir (datant de 1859)	1143		UB
----	--	------	---	----

### Préconisations :

Les éléments en présence sur l'ensemble du territoire font partie intégrante de l'identité communale, et constituent des éléments forts dans ses composantes patrimoniales.

Les mesures de préservation et de mise en valeur visent à :

- La conservation des éléments architecturaux, identitaires et patrimoniaux (sauf impératif technique, sanitaire) ;
- Reconstruire à l'identique (sauf impératif technique, sanitaire) ;
- La préservation des détails architecturaux de valeur patrimoniale ;
- La dévégétalisation des abords pour les éléments situés dans les parties les plus rurales ;
- Toute autre intervention visant à conserver ou à mettre en valeur les éléments identifiés (sauf impératif technique, sanitaire...) ;

**De manière globale, ces éléments sont à préserver sauf impératifs techniques, sanitaires, etc...**